



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE  
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

## SÉRIE DE DOCUMENTS DE RECHERCHE

**D'une exploitation massive du poisson à une lutte contre  
la raréfaction de la ressource dans la vallée du fleuve  
Sénégal, des années 50 à nos jours**

**Ndèye Maty SENE**

Consortium pour la Recherche Economique et Sociale  
Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji  
Lots 1 et 2 - Pyrotechnie - Dakar, Sénégal  
CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina  
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58  
[cres@cres-sn.org](mailto:cres@cres-sn.org) / Information : [contact@cres-sn.org](mailto:contact@cres-sn.org) / Siteweb : [www.cres-sn.org](http://www.cres-sn.org)

2013 / 57

**Cette publication a été réalisée grâce à une subvention  
du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI)  
dans le cadre de l'Initiative Think Tank (ITT)**



## **D'une exploitation massive du poisson à une lutte contre la raréfaction de la ressource dans la vallée du fleuve Sénégal, des années 50 à nos jours**

Ndèye Maty SENE



**N'deye Maty SENE** est Docteur en histoire économique de l'Université de Reims. Elle est titulaire d'une Maîtrise et d'un DEA en histoire de l'Afrique obtenus à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Madame Hélène d'Almeida-Topor, Professeur émérite. N'deye Maty SENE est lauréate du Prix Bourdarie 2013 de l'Académie française des Sciences d'Outre-Mer pour son ouvrage intitulé « Le commerce des produits maritimes et fluviaux au Sénégal de 1945 à nos jours » publié chez L'Harmattan en 2012. Elle poursuit ses recherches au sein du Collège d'Études Interdisciplinaires de l'Université Paris 11.

---

E.mail : [senematy2005@yahoo.fr](mailto:senematy2005@yahoo.fr)



### ➤ Sources orales

N'deyeMaty SENE a questionné les personnes suivantes :

Mme Diop et Mme Diouf le 29 juillet 2003 au marché Tendjiguéne de Saint-Louis.

Mme Gueye Seckle 10 août 2004 dans le village de Gadalkhout.

M. Niassé le 12 août 2004 au marché Rouma de Richard-Toll.

M. Sarr le 11 août 2004 dans le village de Temeye.

### ➤ Bibliographie

Cantrelle, P. 1961. « Le Poisson de fleuve dans l'Ouest africain, étude d'économie alimentaire », Paris, Ministère de la Coopération, INSEE.

Clément et Dupayrat. 2011. « Impact des projets menés dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal ». Série évaluation et capitalisation n°44, AfD, Expost.

Gruvel, A. 1908. « Les Pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud », Paris : Augustin Challamel.

Le Goff, Durrande, Perrier, Citeau et Sow. 2005. « Appui de la coopération française à l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Évaluation conjointe et partenariale (1994-2004) », Paris, Ministère des affaires étrangères, Direction générale de la coopération internationale et du développement.

Leroy, M. 2006. « Gestion stratégique des écosystèmes du fleuve Sénégal. Actions et inactions publiques internationales », Paris, L'Harmattan, Collection Études africaines.

Sène, A. M. 2009. « Développement durable et impacts des politiques publiques de gestion de la vallée du fleuve Sénégal : du régional au local », Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, URL : <http://vertigo.revues.org/9221>.

Sene, N. M. 2012. « Le commerce des produits maritimes et fluviaux au Sénégal de 1945 à nos jours », Paris, L'Harmattan, Collection Études africaines.

## Résumé

Aujourd'hui, la raréfaction des ressources maritimes et fluviales est un problème qui touche de plein fouet le continent africain ainsi que les autres aires géographiques mondiales. La production et le commerce du poisson frais et séché tenaient autrefois une place importante dans l'économie de la vallée du fleuve Sénégal. L'État sénégalais a mis en place dès les années 70, avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux, toute une série de mesures pour tenter d'éradiquer ce phénomène. Il essaie de nos jours de les faire appliquer en sensibilisant les acteurs commerciaux. Cet article montre comment les agents de la filière, pêcheurs et vendeurs, sont passés d'une exploitation considérable de la ressource fluviale à une utilisation plus rationnelle afin de la préserver. La méthodologie de recherche a consisté à utiliser des travaux pluridisciplinaires ainsi que de précieuses sources orales et des archives pour illustrer les démonstrations.

**Mots-clés :** Fleuve Sénégal ; Pêche ; Commerce ; Politique ; Préservation de la ressource

## Abstract

The production and the trade of fresh and dried fish were very important in the economics of the Senegal River Valley. Today, the fishes are increasingly scarce in Africa and in the whole world. The Senegalese State was helped, since the 1970s, by some international organizations to resolve this problem. The government is trying to educate the sellers. The author explains how the fishermen reduced the quantities produced. She uses various archives, oral evidences and written sources to illustrate her subject.

**Keywords:** Senegal River, Fishing, Trade; Politics; Preserve the natural ecosystem

## Introduction

L'exploitation du poisson s'est considérablement développée au Sénégal dès la fin de la Seconde Guerre mondiale parallèlement à l'introduction de nouvelles techniques de pêche, à l'extension du marché de consommation et à l'amélioration du réseau de communications. Les principales zones de pêche continentales sont le fleuve Sénégal, la Casamance et ses affluents, la Gambie, la Falémé et le Lac de Guiers. Le fleuve Sénégal s'étend sur 1 800 km et son bassin a une superficie de 300 000 km<sup>2</sup>.

Nous étudierons l'importance de la pêche fluviale pratiquée dans ce pays d'Afrique de l'Ouest à travers l'exemple de la zone du fleuve Sénégal. Quelle était autrefois l'ampleur de la pêche fluviale et de ses réseaux commerciaux? Comment l'État a-t-il peu à peu pris conscience de l'enjeu majeur que constitue la préservation de cette ressource et quels ont été ses moyens d'intervention? Nous utiliserons les éléments fournis par des sources imprimées et des archives ainsi que par les sources orales issues de nos enquêtes menées sur le terrain pour répondre à ces interrogations.

### 1. L'importance de la pêche fluviale et de la consommation en poisson frais et sec

#### 1.2 Une pêche fructueuse

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, des sources écrites attestent de la vitalité de l'économie fluviale dans la vallée du fleuve Sénégal. Ainsi, la pêche y était pratiquée toute l'année contrairement à la pêche en mer dont les apports étaient plus élevés entre février et juillet. Durant l'hivernage<sup>1</sup>, les pêcheurs étaient plus nombreux dans la vallée car ils ne partaient plus en mer (Gruvel 1908). La crue du fleuve Sénégal s'étendait sur de vastes surfaces et les grandes nappes d'eau que constituaient le lac R'kiz, sur la rive mauritanienne, et le lac de Guiers, sur la rive sénégalaise, étaient très poissonneuses (Grosmaire, 1957, cité par Daumas, 1961).

En 1960, on dénombrait 340 000 habitants dans la vallée du fleuve Sénégal, dont 187 000 Toucouleurs (55%), 36 000 Wolofs (*Walo-walo*, 11%) et 13 000 Sarakolés

<sup>1</sup>Saison des pluies qui dure du mois de juillet au mois d'octobre.

nécessaires à la pêche et à la distribution du poisson », Paris, Bureau central d'études pour les équipements d'Outre-mer, Secrétariat d'état aux affaires étrangères chargé de la coopération.

Ministère de l'Agriculture et de l'élevage. 2001. « Proposition de stratégie opérationnelle du secteur agricole, rapport principal, version finale », Dakar.

Ministère de la Pêche et des transports maritimes. 2001. « Stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture », Tome II.

Mission d'aménagement du fleuve Sénégal. Division socio-économique. 1960. « Les Hommes du Fouta-Toro, chapitre I, Historique du Fouta-Toro ». Bulletin n°121.

Mission d'aménagement du fleuve Sénégal. Division socio-économique. 1960. « Les Hommes du Fouta-Toro, chapitre II, Démographie du Fouta-Toro ».

Mission d'aménagement du fleuve Sénégal. Division socio-économique. 1960. « Les Hommes du Fouta-Toro, chapitre III, L'organisation sociale du Fouta-Toro ».

Mission d'aménagement du fleuve Sénégal. Division socio-économique. 1960. « Les Hommes du Fouta-Toro, chapitre IV, Les Systèmes économiques traditionnels du Fouta-Toro ».

Mission d'aménagement du fleuve Sénégal, Division socio-économique. 1960. « Les Hommes du Fouta-Toro, chapitre V, Les Niveaux de vie ».

Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. 2006. « Étude des impacts environnementaux du projet d'aménagement de Félou », Rapport d'E.I.E, agrer.

Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Haut commissariat. 2008. « Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal. Rapport final d'activité du projet GEF/BFS », Dakar.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2008. « Vue générale du secteur des pêches national. La République du Sénégal ».

Soumaré, M. A. 1997. « Évolution des systèmes de production agro-pastoraux de la moyenne vallée du Sénégal (rive gauche), approche géographique », Thèse de géographie, Université de Dakar.

## Sources et Bibliographie

### ➤ Archives du Sénégal

Rapport 2G55 (21).1955.« Rapport annuel du service des Eaux et Forêts ».

Rapport 2G59 (27).Cremoux, R. 1959. « Rapport de pêche fluviale sur le Fleuve Sénégal ».

Rapport POII 4ème 69.Tillien. 1950.« La pêche dans le cercle de Matam ». Bulletin d'information et de documentation. Section technique des pêches, août-septembre.

Rapport 4R21(69).Lemasson.1951-1952.« De l'intérêt d'organiser et de développer la production des eaux continentales de l'Afrique noire », Dakar.

Rapport 4R21(69). 1953.« Plan de développement de la pêche et de la pisciculture », Dakar.

Rapport 2G58 (33). juin 1957-juin 1958.« Rapport sur l'activité générale du conseil de gouvernement et sur la marche des services publics territoriaux », Dakar.

Rapport 2G60(13).25 mars 1961. « Direction des Eaux et forêts, Inspection régionale du fleuve, Rapport annuel 1960 », Saint-Louis.

### ➤ Sources imprimées

Fall, A. A. 2006. « Impact du crédit sur le revenu des riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal », thèse d'économie, Université de Montpellier.

DAUMAS, J.C. 1961. « Bilan des études socioéconomiques dans la vallée du Sénégal », Mission d'aménagement du Fleuve Sénégal, division socioéconomique.

Échos maritimes 2010, revue du Ministère de l'Économie maritime N°1.

Grosmaire.1957. « Éléments de politique pastorale au Sahel sénégalais, 2ème partie: les conditions du milieu. Titre IV -Les Hommes et leurs modes de vie- Annexe: La Pêche au fleuve Sénégal », fascicule 14, Saint-Louis.

Lambotin, J. et VERLOT, J.B.1967. « Étude de l'équipement frigorifique au Sénégal.1<sup>ère</sup> partie, Étude économique et technique des équipements frigorifiques

(4%) (Mission d'aménagement du fleuve Sénégal, Ch. II 1960). Les 40 000 *Thiouballo* toucouleurs, qui détenaient un quasi-monopole sur les types de pêches les plus productives, représentaient 16% de la population. La pêche était malgré tout une activité secondaire, derrière l'agriculture et l'élevage, qui étaient exercés par toutes les « castes » de la vallée (MAFS, Ch. IV 1960). Ainsi, l'agriculture représentait 50% du revenu global de la vallée alors que la part de la pêche et l'élevage se situait entre 15 et 20%. La pêche permettait à chaque habitant d'obtenir 1 765 francs CFA par an (MAFS, Ch.IV 1960)<sup>2</sup>.

La pêche était très bien organisée aux bords du fleuve Sénégal. Dans le cercle de Matam, les producteurs employaient divers types de filets avec poids et flotteurs dont la longueur oscillait le plus souvent entre 15 et 50 mètres. Les appareils individuels fournissaient aussi des poissons d'eau douce utilisés comme appâts pour les lignes munies d'hameçons tous les 10 à 15 cm<sup>3</sup> (Tillien rapport POII 4<sup>e</sup> 69 1957). Les habitants de Matam utilisaient par ailleurs des harpons, des éperviers ou encore des nasses pour se fournir en poisson. La pêche, dont l'ouverture était décidée par le propriétaire du plus grand filet, se pratiquait du mois d'octobre jusqu'à l'hivernage, surtout la nuit et le matin, afin de pouvoir approvisionner les marchés.

Dès les mois de février et mars, les pêcheurs pouvaient s'absenter durant trois ou quatre mois. Les producteurs partaient en mer après avoir fait leurs ablutions et leurs prières pour s'attirer les faveurs du génie des eaux. Certains d'entre eux jetaient dans l'eau du fleuve une poudre fabriquée avec des racines d'arbres séchées et des feuilles pour savoir si les conditions étaient favorables à la capture du poisson. Lorsque les pêcheurs restaient à Matam, le poisson était partagé entre les membres de l'équipage et le propriétaire du filet. Quand l'équipe se déplaçait, son chef commercialisait les produits

<sup>2</sup> L'équivalent de 1 065 francs CFA était autoconsommé, de 570 francs CFA revendu sur les marchés et de 130 francs CFA cédé par troc.

<sup>3</sup> Par exemple, le « *Goubol* » ou « *Diavlol* » atteignait jusqu'à 200 mètres pour une hauteur de 2 à 3 mètres. Ses mailles étaient de 15 à 25 cm sur les côtés et de 7 à 10 cm au centre. Ce filet était utilisé par les pêcheurs lors de leurs migrations dans d'autres régions. De plus petits filets se nommaient « *Fani* », « *Teni* », « *Diaololsomono* », « *Tiambal* » ou encore « *Pelé* ». Les appareils individuels, appelés « *Guethiou* », « *Andiandiara* », « *Sakette* » ou « *Domou* » étaient de petits filets montés sur des perches ou sur des fourches. Les lignes portaient les noms de « *Dolingue* » ou « *Dayngol* ».

et divisait en deux parts la somme obtenue ; l'une était destinée au propriétaire de l'engin de pêche et l'autre aux associés.

### 1.2 Des mises à terre considérables

L'existence de quelques données chiffrées permet d'évaluer l'importance des apports en poisson d'eau douce de la vallée du fleuve, dont les eaux étaient très riches dans les années 1950 et 1960. En 1959, 18 320 tonnes de poisson furent débarquées sur les rives du Sénégal, pour une valeur commerciale de 256 millions de francs CFA (Crémoux, 1959) et entre 11 776 et 13 301 tonnes au début des années 1960 (Cantrelle, 1961). Nous disposons de sources plus précises sur la production de poisson, notamment aux alentours des villes de Richard-Toll et Dagana. Même s'il ne s'agit que d'estimations, elles permettent de nous faire une idée de l'importance des mises à terre de l'époque.

De septembre 1958 à août 1959 par exemple, 2 787 tonnes auraient été débarquées à Richard-Toll, 3 756 à Dagana et 828 à Podor. De plus, les poissons de fleuve auraient été plus capturés à Richard-Toll durant les mois de septembre (405 tonnes) et octobre 1958 (498 tonnes), c'est-à-dire pendant l'hivernage, et en août 1959 (299 tonnes). Crémoux signalait d'ailleurs que des concentrations de pêcheurs avaient lieu dans cette ville durant certains moments de l'année. Les producteurs devaient être attirés par des ressources fluviales qui compensaient la raréfaction du poisson de mer.

### 1.3 La consommation

Le poisson était « l'aliment de base des habitants de la vallée » (rapport 2G59(27), 1959). Différentes espèces fluviales étaient consommées aussi bien fraîches que séchées. Le *Clarias* était un poisson omnivore vivant seulement en eau douce tandis que l'*Hydrocyon*, poisson carnassier, se commercialisait aussi séché. La graisse du *Citharinus Citharus* pouvait être employée comme huile pour les préparations familiales, ce qui expliquait entre autre l'intérêt porté à ce poisson fluvial. Le *Tilapia* était l'un des poissons préférés des populations de la région, surtout lorsque le produit débarqué était de grande taille. L'*Hyperopisus* et l'*Alestes* étaient très consommés en

baillieurs de fonds internationaux, des efforts pour préserver les ressources en produits fluviaux depuis des décennies. Cependant, la situation reste alarmante car les projets mis en place ne sont parfois pas évalués avec précision et ne s'avèrent pas toujours être efficaces. ...

Les acteurs présents sur les filières commerciales du poisson sont désormais conscients des efforts à consentir mais ils réclament plus que jamais de l'aide. La préservation de la ressource du fleuve restera un enjeu majeur à l'avenir. L'État, appuyé par les organisations de commerçants, la société civile et diverses organisations, gouvernementales ou non, semble être prêt à relever le défi de la préservation des écosystèmes.

Enfin, le Plan d'action pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (PADPA) a été adopté en référence à la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale<sup>27</sup>. L'objectif de l'État sénégalais était de parvenir à une croissance économique de 7 à 8% en développant le secteur agricole. Deux sous-programmes<sup>28</sup> évoquaient la pêche continentale : un visait à consacrer 1.7 milliards de francs CFA à la restauration des écosystèmes et l'autre à valoriser les produits de la pêche en général, dont la production fluviale pour un coût de 2,4 milliards de francs CFA<sup>29</sup>. Mais ce programme risquait de se heurter à un problème de financement. En effet, sur un coût total prévu de 59,7 milliards de francs CFA entre 2010 et 2015, seulement 3,4 étaient récemment acquis<sup>30</sup>.

### Conclusion

L'objectif de cet article est de montrer comment les agents de la filière, pêcheurs et vendeurs, sont passés d'une exploitation considérable de la ressource fluviale à une utilisation plus rationnelle afin de la préserver. Nous avons utilisé des travaux pluridisciplinaires, des sources orales et des archives pour illustrer nos démonstrations.

Nous avons montré dans notre étude que la production et le commerce du poisson d'eau douce ont été très actifs aux bords du fleuve Sénégal. Les populations s'adonnaient au commerce du poisson et au troc répandu à l'échelle locale. Cette région ravitaillait même Dakar durant l'hivernage, grâce à des réseaux d'échanges très actifs, lorsque le poisson de mer se faisait rare.

Les sécheresses des années 70 combinées à la surexploitation des eaux et à l'effet néfaste des barrages sur la biodiversité ont provoqué un déclin de la production en poisson de fleuve. L'État sénégalais a fait, de même que l'OMVS appuyée par des

<sup>27</sup> Cette loi, votée en 2004, planifie les actions à mener durant 20 ans.

<sup>28</sup> C'est-à-dire celui intitulé « *Gestion durable et restauration des ressources halieutiques* » et celui nommé « *Valorisation et commercialisation des produits de la pêche* ».

<sup>29</sup> Les autres programmes concernent la réduction de l'effort de pêche et la mise en valeur des fonds marins.

<sup>30</sup> Il serait intéressant de pouvoir disposer de bilans du Programme national de développement de la pêche continentale et du Plan d'action pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. En effet, ils nous permettraient de connaître les effets que ces actions ont eu sur les écosystèmes du fleuve Sénégal et de faire des études d'impact.

sec, le premier pendant l'hivernage, le second durant la saison sèche (Service des Eaux et Forêts, rapport 2G55 (21), 1955, p.116)<sup>4</sup>.

Les évaluations faites de la quantité de poisson consommée par habitant dans la vallée sont légèrement différentes selon nos sources. D'après Crémoux, qui a mené en 1959 une enquête entre Rosso et Djorbivol, elle était de 262 g par jour, soit 214 g de poisson frais et 48 g de poisson sec. Grosmaire pensait qu'en 1957 chaque habitant consommait 250 g de poisson d'eau douce frais. Selon la MAFS, la part du poisson dans le budget alimentaire était de 23,5%, ce qui représentait 450 francs CFA par personne et par an: 330 francs CFA pour le poisson frais et 120 francs CFA pour le poisson sec. Si l'on prenait en compte les quantités autoconsommées et acquises par troc, la valeur de la consommation annuelle par habitant avoisinait 1 640 francs CFA<sup>5</sup>. Par ailleurs, en 1964, les Sénégalais auraient consommé 21 621 tonnes de poisson de fleuve africain (110 tonnes seulement étant exportées) contre 88 477 tonnes de poisson de mer (Lambotin et Verlot, 1967).

## 2. Le poisson de fleuve, régulateur du marché ouest-sénégalais

### 2.1 Des réseaux commerciaux actifs

Au début des années 1900, le produit frais de fleuve était transporté durant la saison sèche par train de Saint-Louis à Dakar puis jusqu'à Louga, mais les colis contenant du poisson mêlé à de la glace se faisaient rares pendant l'hivernage (Gruvel, 1908). Dans les années 50 et 60, au contraire, le poisson pêché dans la région du Fleuve, située au nord du pays, jouait un rôle crucial durant l'hivernage car il permettait de combler en partie la pénurie en produits halieutiques de la région de Dakar. Saint-Louis était une des villes qui alimentaient le plus les réseaux commerciaux, notamment grâce à l'utilisation du chemin de fer. Les exportations des villes de la vallée constituent un bon exemple du dynamisme commercial de la région du Fleuve. Si les sources qui

<sup>4</sup> D'après la page 116 de ce rapport, *L'Hyperopisusbebe occidentalis* : « *a une chaire très appréciée. Il est considéré par les indigènes comme l'un des meilleurs en sec* ».

<sup>5</sup> Chaque habitant dépensait, toutes castes confondues, 330 francs CFA par an pour acheter du poisson frais et 120 francs CFA pour acquérir du produit séché. Par ailleurs, la quantité de poisson autoconsommée par personne équivalait à 1 065 francs CFA, alors que celle acquise par troc s'élevait à 125 francs CFA (Les hommes du Fouta-Toro, Ch. IV, 1960).

évoquent ces échanges sont rares, elles n'en sont pas moins intéressantes. Ainsi, les enquêtes réalisées par la MAFS et les rapports des Archives du Sénégal fournissent de précieux renseignements sur les quantités produites et l'utilisation des apports en poisson de fleuve.

Crémoux analysait très bien en 1959 les routes commerciales du poisson. Il expliquait que le poisson de fleuve pouvait emprunter 3 circuits : l'autoconsommation par les riverains, le troc et la commercialisation. Cette dernière était aussi effectuée de trois façons, qui étaient l'écoulement sur les marchés locaux, la vente sur une zone de 25 km de part et d'autre du fleuve, enfin l'exportation vers les villes du Nord et du Sud (rapport 2G59 (27) 1959). D'après lui, 61% de la production faisait l'objet d'un commerce inorganisé. Environ 10,6% des débarquements étaient revendus par les femmes sur les marchés locaux.

La vallée était bien desservie en voies de communications. D'abord, le fleuve Sénégal, le réseau routier vers le Sud et l'Est du pays, et ensuite la route Richard-Toll-Saint-Louis, représentaient un atout incontestable pour l'évacuation du poisson d'eau douce vers d'autres régions (2G59 (27) 1959). Les espèces fluviales étaient surtout consommées dans la région même et exportées vers le Djoloff, le Cayor, le Ferlo et la Mauritanie, à dos d'âne ou de chameau. Mais ce commerce difficilement quantifiable concernait des tonnages peu élevés (Cantrelle, 1961).

Les quantités exportées de la vallée du fleuve, évaluées à 5 227 tonnes en 1959, l'étaient surtout en sec (plus précisément à 84,58% selon nos calculs, d'après Crémoux). Elles représentaient 28,5% des mises à terre de poisson d'eau douce qui étaient évaluées à 18 320 tonnes par Crémoux. Leur valeur commerciale était de 75 000 000 de francs CFA, celle des ventes sur les marchés locaux avoisinant 30 000 000 de francs CFA par an (rapport 2G59(27) 1959). Selon les données fournies par la MAFS en 1960, 15 000 tonnes de produit avaient été pêchées en 1960, dont 10 000, soit les 2/3, par les *Thiouballo*. Sur ces 10 000 tonnes, 4 000 auraient été autoconsommées et 4 000 revendues dans la vallée et les centres urbains pour une valeur commerciale de 100 millions de francs CFA. Les mareyeurs utilisaient des camions qui transportaient du poisson glacé mais ils étaient régulièrement confrontés au problème de la vétusté du parc automobile, qui n'est d'ailleurs toujours pas résolu de nos jours.

nationaux et internationaux, dans l'optique de redynamiser la pêche continentale. Ces mesures ont contribué à réduire les pertes post-captures en développant les infrastructures liées au froid. Le plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche de la FAO a été adopté par l'Etat du Sénégal. Il a pour but d'éliminer les surcapacités menaçant la conservation des poissons et leur exploitation (FAO 2008). En mars 2012, l'OMVS a ratifié, dans le cadre du RIOB, le Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins, qui souhaite préserver la biodiversité et les écosystèmes aquatiques.

De nos jours, l'aquaculture apparaît, tout comme durant la période coloniale, être une solution pour repeupler les eaux avec des espèces qui se raréfient (Ministère de la Pêche et des transports maritimes 2001). La création de réserves de pêche, l'instauration de permis pour débarquer du poisson, l'encouragement à la recherche et le désir de rédiger un Code de la pêche continentale ont été considérés par le pouvoir comme des outils efficaces.

Les journées nationales de concertations sur la pêche continentale et l'aquaculture organisées en mars 2005 par le Ministère de l'Économie maritime ont abouti à l'adoption du Programme national de développement de la pêche continentale (PNDPC) pour 5 ans. Le PNDPC a eu un coût de 4 milliards de francs CFA dont 11 millions dépensés en 2011. Ce plan qui concernait entre autre, Saint-Louis, Richard-Toll et Podor, avait pour principal objectif la satisfaction de la demande nationale en protéines animales. Il a permis la construction ou la rénovation d'aires de transformation artisanale, de débarcadères et de marchés au poisson. Le PNDPC avait pour ambition de moderniser la pêche continentale en augmentant les capacités financières des professionnels du secteur, par exemple en facilitant l'accès au crédit.

Une commission technique nationale de gestion des petits pélagiques a été instaurée par un arrêté du 23 novembre 2011 signé par le Ministre de l'Économie maritime Khouraïchi THIAM. Cette cellule est composée de représentants du gouvernement, d'organisations de commerçants et de conseils locaux de pêche.

Certains chercheurs ont critiqué les résultats des programmes mis en place dans la région du fleuve Sénégal. Abdourahmane Mbade Sène a évoqué des modes de gestion du fleuve qui n'étaient pas durables et un pouvoir de décision détenu par les institutions au détriment des communautés locales des rives du Sénégal (Sène 2009, p.1). De plus, les actions du PASI ont été, selon Maya Leroy, sans importance (Leroy 2006). En effet, le bilan de ce programme a été mitigé à cause du manque de concertation entre les différents acteurs du projet : « Un réel déficit d'application des principes contenus dans les dispositifs est mis en exergue...L'ensemble des dispositifs de gestion environnementale...sont caractérisés par leur inefficacité » (Sène citant Leroy 2009, p.14).

Le bilan du projet GEF/BFS, auquel des universitaires ont pris part, semble meilleur. Des programmes de micro-subventions ont été menés en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, notamment pour lutter contre la prolifération des végétaux aquatiques nuisibles<sup>24</sup> ou contre l'érosion des berges du fleuve<sup>25</sup>. Le Sénégal a ainsi touché près de 28 500 000 francs CFA entre avril 2004 et septembre 2008 dans le cadre de la composante 4 du projet, dédiée à ces micro-subventions et aux actions prioritaires (OMVS 2008, p.60-67). Le GEF/BFS s'est aussi investi dans la vulgarisation de la Charte des eaux du fleuve Sénégal qui fait partie de la composante 5 du projet (Information et participation). En effet, cette charte était encore peu connue en 2008. Des ateliers ont été menés à Saint Louis et à Dakar avec la participation des médias. Les invités ont pu prendre part à des discussions transmises à la radio sur différents thèmes en français et dans les langues locales (OMVS 2008, p. 72).

Au niveau national, le gouvernement du Sénégal souhaite depuis plusieurs années favoriser un développement durable de la pêche continentale et de l'aquaculture. Une direction spécifique à ce secteur, dépendante du Ministère de la Pêche, a été créée en 2000<sup>26</sup>. L'Etat a surtout adopté toute une série de programmes,

<sup>24</sup> Ainsi, un projet a été mené aux alentours de Gorom, Lampsar, Makhana, Rao, Gandon et Saint Louis pour diminuer l'emprise de ces végétaux. Son coût a été de 19 405 dollars dont 25% versés en 2010.

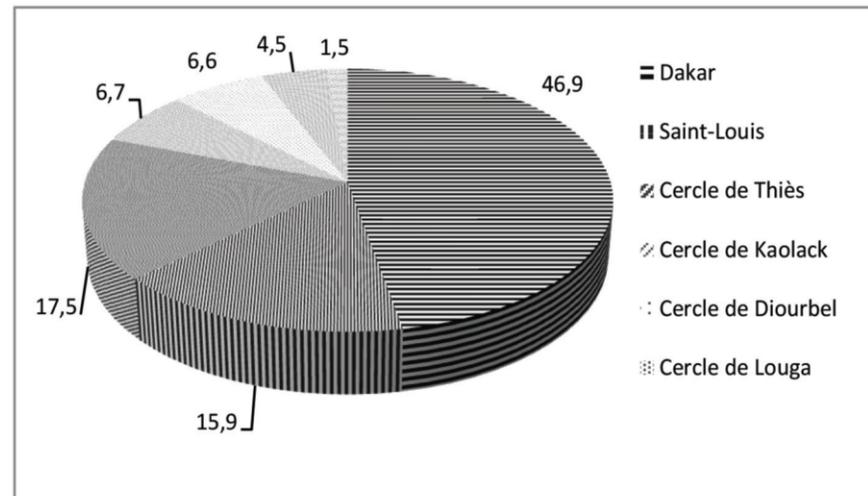
<sup>25</sup> Une subvention de 8 111 dollars a permis de protéger les berges près de Kanel.

<sup>26</sup> Auparavant, la pêche continentale relevait du Ministère de l'Environnement qui encadrait les inspections régionales des Eaux et forêts. La direction de la Pêche continentale et de l'aquaculture comporte trois divisions : une dédiée à l'aquaculture, une à l'aménagement et une chargée de la production continentale.

Les villes de Richard-Toll et Dagana constituent un bon exemple du dynamisme des réseaux d'exportation. Cette zone était « *très poissonneuse toute l'année* » selon Crémoux. Richard-Toll était un grand centre urbain grâce à son nombre élevé de salariés (rapport 2G59 (27) 1959). La mise en place d'un casier rizicole a favorisé la croissance de l'escale. Dagana s'était quant à elle développée à l'époque de la traite de la gomme mais était devenue dans les années 1950 un centre administratif essentiellement peuplé par des agriculteurs (Buirel et Dontenwill 1955, cités par Daumas 1961). Crémoux évaluait en 1959 les quantités commercialisées à Richard-Toll et Dagana à 4 072 tonnes, auxquelles il fallait ajouter 2 500 tonnes en provenance du lac de R'kiz, situé sur la rive mauritanienne, ce qui faisait un total de 6 572 tonnes, pour une valeur de 92 000 000 de francs CFA.

L'analyse de quelques données chiffrées nous permet d'affirmer que la région du Cap-Vert était la principale destinatrice du poisson frais et séché exporté de Richard-Toll et Dagana. Ainsi, sur un total de 3 288 tonnes revendues en dehors de la vallée du fleuve entre septembre 1957 et août 1958, environ 1 542 tonnes furent expédiées dans la région de Dakar, qui arrivait en tête loin devant Saint-Louis et les cercles de Thiès, Kaolack, Diourbel et Louga (nos calculs, d'après Cantrelle, 1961). En 1959, le produit fluvial était revendu à Dakar en moyenne 25 francs CFA le kilo. En 1964, la vallée du fleuve aurait fourni à la Presqu'île du Cap-Vert en équivalent frais 2 781 tonnes de poisson, soit 738 tonnes de poisson frais et 2 043 tonnes de produit transformé (Lambotin et Verlot, 1967).

**Graphique : Destinations du poisson exporté par Richard-Toll et Dagana entre septembre 1957 et août 1958.**



Source : d'après les chiffres du Service des Eaux et Forêts reproduits par Cantrelle, *op. cit.*, 1961, page 44.

Dakar était une destination privilégiée grâce à l'étendue de son marché de consommation. En effet, cette région était habitée par 517 000 habitants au milieu des années 1960. Chaque habitant mangeait 70 kg de poisson, dont 5,4 kg d'espèces fluviales par an. La Presqu'île concentrait 15% de la population sénégalaise et consommait un tiers du poisson mis à terre dans le pays (Lambotin et Verlot, 1964).

L'État encouragea l'organisation de campagnes de pêche dans les années 1960 aux bords du lac de Guiers entre les mois de juillet et septembre afin d'assurer un meilleur ravitaillement à la capitale. Mais ces dernières furent annulées au début des années 1970 pour préserver les écosystèmes (Sene, 2012).

Nos sources orales confirment la vitalité des routes commerciales se rendant de la zone de Richard-Toll aux grandes villes sénégalaises. Fatou Seck, 65 ans, détaillante de poisson frais au marché *Rouma* de Richard-Toll depuis 1965, se souvient avec nostalgie de ses débuts dans la vente au détail, car les pêcheurs lui donnaient un produit fluvial abondant. Elle nous a expliquée qu'elle écoulait les poissons Capitaines par tas de 100, 200 ou 250 francs CFA. Des Toucouleurs se ravitaillaient auprès d'elle

L'organisation a mis en place divers projets dans le but de préserver l'environnement. Au niveau régional, le Programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement (PASI) a été mis en œuvre dès 1999. Il a été financé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement ainsi que par les coopérations françaises et canadiennes pour 19 millions de dollars. Le but de ce programme était de mettre en valeur les ressources du fleuve Sénégal à travers l'instauration de comités de pilotages. Ces derniers regroupaient des représentants de l'État, de l'OMVS, des partenaires au développement et des membres de la société civile. (Sène A.M. 2009, p.4 et 13).

Un observatoire de l'environnement, lancé en mai 2000, contrôle les flux hydriques ainsi que divers paramètres écologiques (OMVS 2006)<sup>23</sup>. Le Fond pour l'environnement mondial, qui œuvre pour la protection des bassins fluviaux, s'est impliqué, avec le soutien de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement, dans le projet de Gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal (GEF/BFS) dès 2004. Ce dernier s'intéresse, entre autre, à la qualité des eaux et des terres ainsi qu'à leur gestion transfrontalière. Il comprend 5 programmes dont un consacré au renforcement des capacités de gestion environnementales.

Le 28 mai 2002 a été signée la Charte des eaux du fleuve Sénégal afin de gérer la ressource fluviale ainsi que son partage et de maintenir des conditions écologiques favorables. Une Commission permanente des eaux, où siègent les représentants des États membres, œuvre dans ce sens. Cette charte a notamment instauré le financement de la gestion de la ressource par les recettes fiscales des usagers, personnes physiques ou morales, responsables de la pollution. La qualité et la quantité de l'eau du bassin hydrographique est évaluée chaque année (Charte des eaux du fleuve Sénégal titres 3, 4 et 5).

<sup>23</sup> Cet observatoire a été mis en place dans le cadre de la deuxième composante du projet FAC d'appui institutionnel à l'OMVS. Il a coûté 1,2 millions d'euros et doit produire des indicateurs sur l'environnement en utilisant les données fournies par les États.

place des Conseils locaux de pêche dès les années 1950 pour mettre fin aux conflits sanglants entre riverains qui faisaient naître une véritable insécurité. Ces conseils ruraux décidaient des conditions dans lesquelles devaient s'exercer les campagnes de pêche, comme par exemple les dates d'ouverture et de fermeture ou les invitations faites aux villages de pêcheurs voisins<sup>20</sup>.

#### 4.2 Des années 1970 à nos jours

Dès le début des années 1970, l'État sénégalais a pris conscience de l'importance de préserver les ressources fluviales. Cette période a aussi été celle du déclin des pêcheries au niveau mondial (FAO, 2008). L'intervention de l'État dans la vallée du fleuve Sénégal s'est notamment faite à travers des structures supranationales. Les difficultés dues à la sécheresse ont amené le Sénégal, le Mali et la Mauritanie à manifester leur volonté d'accroître les revenus des habitants. Ces États souhaitent garantir à leurs populations une autosuffisance alimentaire tout en préservant les écosystèmes de la région. C'est dans cette optique qu'a été fondée l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) le 11 mars 1972<sup>21</sup>. Les trois États constitutifs de l'OMVS détiennent conjointement le pouvoir juridique pour planifier les travaux dans la zone du fleuve et contrôler l'utilisation des ressources en eau<sup>22</sup>.

<sup>20</sup> Dossier 2G58 (33) des Archives du Sénégal, *op. cit.*, p. 115. Crémoux conseillait vivement l'instauration de ces conseils car l'arrêté n° 4582 du 2 août 1955 réglementant l'exercice de la pêche, qui affirmait que celle-ci était « libre dans le fleuve Sénégal » ne précisait pas si l'État avait des droits dessus (p.66 à 69).

<sup>21</sup> La Mission d'études et d'aménagement du fleuve Sénégal, créée en 1934 et la Mission d'aménagement du fleuve Sénégal, mise en place en 1938 par le Sénégal, le Mali et la Mauritanie sont les ancêtres de l'OMVS. Cette dernière, qui est mondialement reconnue, est membre du Réseau international des organismes de bassins (RIOB), du Réseau international des organismes de bassins transfrontaliers (RIOBT) et du Réseau africain des organismes de bassins (RAOB).

<sup>22</sup> Les instances de l'OMVS sont la conférence des Chefs d'États et de gouvernements, organisée périodiquement, le conseil des Ministres, qui est l'organe de conception, enfin l'organe exécutif représenté par le Haut-Commissariat. Les cellules nationales de l'OMVS, les comités nationaux de coordination et les comités locaux de coordination transmettent les doléances des collectivités locales et de la société civile. D'ailleurs, la Coordination des organisations de la société civile pour la défense de l'environnement et le développement du bassin du fleuve Sénégal (CODESEN) encourage les pouvoirs publics à préserver les ressources.

pour revendre leur marchandise dans le Fouta. Hélas, cette commerçante déplore, tout comme la majeure partie des vendeurs que nous avons interrogés, la raréfaction actuelle de la ressource<sup>6</sup>.

#### 2.2 Un usage répandu du troc

Le troc occupait une place non-négligeable dans la vallée du fleuve Sénégal car il servait « de base à l'équilibre économique du village » (MAFS, Ch. IV 1960). D'après une enquête de la Mission d'aménagement du fleuve Sénégal, une trentaine de produits alimentaires étaient échangés par les riverains de 435 manières différentes au début des années 60. La majorité de ces opérations commerciales concernaient le lait caillé troqué contre le mil ou le sorgho. Bien entendu, lors de ces transactions, les *Thiouballo* fournissaient les espèces d'eau douce tandis que les *Torodo* éleveurs et les *Peuhls* échangeaient du lait frais, du lait caillé, du beurre, du bœuf et parfois de la viande en cas de fête ou de cérémonie. Le troc reproduisait donc sur le plan économique la division du travail qui existait entre les castes de la vallée. Les habitants échangeaient chaque année 1000 à 2000 tonnes de produits issus de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture. Le troc de poisson représentait près d'un cinquième de ces transactions.

Le poisson frais ou sec était plus souvent échangé contre du mil et du sorgho (16% des opérations de troc de la vallée), que contre du lait (5% seulement de ce commerce), selon la MAFS (Ch. V 1960)<sup>7</sup>. Le poisson sec troqué valait plus cher que le poisson frais, quelle que soit la saison. Les produits fluviaux avaient plus de valeur en hivernage, car les ressources agricoles étaient plus importantes durant cette période. Le poisson non transformé était plus souvent l'objet de troc que le poisson séché. La quantité de poisson frais acquise par personne (2,30 kg) était sensiblement identique aux kilogrammes cédés (2,25 kg), tandis que les habitants de la vallée cédaient plus de poisson sec (0,95 kg) qu'ils n'en acquéraient (0,85 kg) (MAFS, Ch. IV, 1960). Crémoux faisait très bien remarquer que la valeur du poisson était sous-estimée lors de ces échanges qu'il qualifiait de « bons procédés de voisinage » (1959, p. 33). D'après les enquêtes de terrain que nous avons réalisées, le troc serait moins répandu de nos jours.

<sup>6</sup> Nous avons rencontré Mme SECK le 11 août 2004 au marché Rouma de Richard-Toll.

<sup>7</sup> 64% du troc de produits alimentaires concernait le lait caillé échangé contre du mil ou du sorgho.

Balla Sarr est pêcheur sur le lac de Guiers :

« Je viens du département de Matam. Mes parents étaient pêcheurs et cultivateurs de mil... Nous ne faisons plus de troc maintenant. Lorsque j'étais enfant, nous échangeons des produits halieutiques contre du mil. Avant, le poisson était abondant et nous troquions 10 ou 15 poissons contre 500 grammes ou un kilogramme de mil »<sup>8</sup>.

Le troc est toujours pratiqué de nos jours dans la vallée du fleuve Sénégal, mais à une moindre échelle. La pénurie en poisson est sans doute une des raisons de ce déclin (Soumaré, 1997).

### 3. Une terrible raréfaction de la ressource

La baisse de la production de poisson dans la région du fleuve Sénégal a essentiellement pour origine la surexploitation des eaux, l'installation de barrages et un important déficit pluviométrique. Entre 1987 et 1988, les captures totales du bassin du fleuve Sénégal oscillaient entre 8 000 et 10 000 tonnes (Fall, 2006). Dix ans plus tard, le potentiel de pêche exploitable, en comptant les apports du lac de Guiers, était compris entre 6 500 et 9 000 tonnes (FAO 2008)<sup>9</sup>. Le barrage de Diama, achevé en 1986 avec le concours de l'AfD et du Ministère français de la Coopération, devait développer l'irrigation et celui de Manantali, terminé en 1988, produire de l'hydroélectricité (Ministère des affaires étrangères 2005)<sup>10</sup>. Ces deux édifices, qui sont actuellement gérés par des

<sup>8</sup> Nous avons questionné M. SARR le 11 août 2004 dans le village de Temeye, situé près du lac de Guiers.

<sup>9</sup> En comparaison, les potentiels exploitables des fleuves Casamance et Sine-Saloum variaient chacun entre 9 000 et 14 000 tonnes.

<sup>10</sup> L'AfD est surtout intervenue dans les domaines agricoles et électriques aux bords du fleuve Sénégal. La Coopération française a financé un tiers du barrage de Diama (qui a coûté 145 millions d'euros), c'est-à-dire 30,5 millions d'euros par l'AfD et 17,1 millions d'euros par le Ministère de la Coopération. L'AfD a versé 4 millions d'euros pour édifier l'ouvrage de Manantali, évalué à 592 millions d'euros. L'Agence française a surtout participé aux travaux d'endiguements (pour un coût de 14,6 millions d'euros en 1993 et 1994) et aux projets hydro-électriques, dont celui de Manantali. La Banque Mondiale est intervenue plus récemment lors d'édification de barrages, dans un souci de développement durable. La France a, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, joué un rôle clé dans la mise en valeur du fleuve Sénégal. Avant la Seconde Guerre mondiale, le fleuve était utilisé pour évacuer des matières premières satisfaisant les besoins de la métropole. Ensuite, le développement des cultures vivrières a été favorisé. Par ailleurs, le secteur de la pêche maritime sénégalaise a bénéficié d'une aide de l'AfD de 6,5

un bateau aménagé. Elle était dirigée par un officier spécialisé, secondé par des auxiliaires africains (rapport 4R21(69)).<sup>17</sup>

L'État colonial, puis indépendant, désirait contrôler les réseaux commerciaux des produits marins et fluviaux car il tenait les grossistes pour responsables de la flambée des prix sur les plages et marchés du Sénégal. Son interventionnisme se manifesta, entre autre, par la mise en place de coopératives<sup>18</sup>. Mais celles-ci jouèrent essentiellement un rôle pour équiper les pêcheurs grâce à l'obtention de prêts et, mis à part celle de Guidick, n'intervinrent que très peu dans le secteur de la commercialisation. Quatre coopératives regroupant 12 producteurs furent créées aux bords du lac de Guiers en 1960. Elles étaient encadrées par le chef du centre de pêche qui menait en parallèle des études sur les engins de pêche ainsi que sur les techniques de saumurage qui amélioraient la qualité du poisson séché<sup>19</sup>. Les agents du service des Eaux et forêts étaient chargés de sensibiliser les pêcheurs et d'encadrer les structures mises en place. En 1971, 12 coopératives étaient en cours de création à Dagana, Matam et Podor. Mais l'insolvabilité des coopératives de pêche maritimes eut une répercussion néfaste sur leurs homologues fluviales car les banques étaient réticentes à leur accorder des prêts.

L'accès à la ressource fluviale posait des problèmes récurrents dans la vallée. Les anciennes coutumes qui réglementaient dans chaque secteur du fleuve la production de poisson, liées à une structure politico-économique particulière, étaient tombées en désuétude. Aussi, le Ministère de l'Économie rurale décida de mettre en

<sup>17</sup> *Plan de développement de la pêche et de la pisciculture*. Ce plan affirmait : « Les zones de pêche de première importance sont en AOF le moyen Niger, les lagunes du Bas-Dahomey, le fleuve Sénégal. Celles de moindre importance : les lagunes de Côte d'Ivoire, le bief du Niger en amont du barrage de Markala ».

<sup>18</sup> Des centres de mareyage furent créés dans le cadre du Centre d'aide à la pêche artisanale sénégalaise (CAPAS) dès le début des années 80 dans le but de supprimer les intermédiaires mais sans succès. Par ailleurs, un véritable arsenal juridique adopté pour réglementer la pêche, le commerce des produits halieutiques et la profession de mareyeur en 1973 ne put être appliqué convenablement faute de moyens.

<sup>19</sup> Dossier 2G60(13) des Archives du Sénégal, Direction des Eaux et forêts, Inspection régionale du fleuve, *Rapport annuel 1960*, Saint-Louis, 25 mars 1961, p.83 et Dossier 2G58 (33) des Archives du Sénégal, *Rapport sur l'activité générale du conseil de gouvernement et sur la marche des services publics territoriaux*, juin 1957-juin 1958, p.116. Le directeur du centre, situé sur la rive est du lac, était le président du Syndicat des pêcheurs professionnels en rivières de France.

ou par caisse de 40 kilogrammes. En 1974, j'écoulais le capitaine à 600 francs CFA le kilo mais maintenant, je le revends entre 1 250 et 1 500 francs CFA à Tamba, Bakel et Kidira. Nous avons vraiment besoin d'aide »<sup>15</sup>.

#### 4. D'un interventionnisme étatique croissant à la lutte pour la préservation de la ressource

##### 4.1 Dans les années 1950 et 1960

L'État colonial concentra tout d'abord ses efforts sur l'élevage et la pêche maritime en AOF<sup>16</sup>, au détriment de la production des eaux continentales. En effet, la pêche en eau douce tenait une faible place en Métropole, ce qui peut expliquer les réticences de l'administration à investir dans ce domaine. Lemasson, conservateur chargé de faire un rapport à la suite d'une mission en AOF au début des années 50, expliquait dans des courriers l'importance des apports en protéines que pouvait fournir la pêche continentale si la pisciculture était développée. Les 24 000 000 d'habitants de l'AOF avaient besoin de 500 000 tonnes de produits carnés par an pour bénéficier d'une ration alimentaire convenable. Or, il manquait 230 à 240 000 tonnes de protéines pour satisfaire les besoins de la population (rapport 4R21(69) 1952). Le plan de développement économique et social des territoires d'Outre-mer de 1947 prévoyait un accroissement sur 10 ans des quantités fournies par l'élevage et la pêche maritime, soit 70 000 à 80 000 tonnes supplémentaires. D'après Lemasson, le poisson de fleuve avait dans ces conditions une valeur inestimable.

L'État ambitionnait d'améliorer les techniques de transformation artisanale ainsi que le stockage du poisson sec car les Dermestes, de petits coléoptères, causaient des pertes dans les marchandises. Il comptait financer des études biologiques, statistiques, techniques et économiques sur la pêche fluviale et le commerce du poisson. Des stations de piscicultures furent créées, un laboratoire central d'hydrobiologie installé à Diafarabé et un Centre d'amélioration du conditionnement et de la conservation du poisson mis en place sur le moyen Niger. Des brigades itinérantes d'études furent financées. Celle qui parcourait le fleuve Sénégal travaillait dans un laboratoire situé sur

<sup>15</sup> Nous avons questionné M. Niasse le 12 août 2004 au marché Rouma de Richard-Toll.

<sup>16</sup> La motorisation des pirogues entreprise dès les années 1950 fut un véritable succès mais les pirogues fluviales furent peu équipées.

sociétés privées, ont perturbé les écosystèmes tout en favorisant des maladies telles que le paludisme. De plus, les sécheresses successives dès le début des années 70 ont changé les régimes hydrologiques des cours d'eau.

Le nombre de pêcheurs de la vallée n'a cessé de diminuer à cause de toutes ces difficultés. Ainsi, ils étaient 10 000 en 1974, 5 500 en 1990 et seulement 2 500 en 1999 (Ministère de l'Agriculture et de l'élevage 2001 p.27). Certains producteurs ont été contraints de se reconvertir en ouvriers agricoles, notamment dans les secteurs de la riziculture et du sucre. La commercialisation des produits d'eau douce a aussi été freinée par l'enclavement des sites de pêche et la vétusté des modes de production. Les banques, qui considéraient la pêche fluviale comme peu rentable, étaient par ailleurs réticentes à investir dans ce domaine (Ministère de la pêche 2001).

Les vendeurs de poisson que nous avons interrogés à Saint-Louis, Richard-Toll et dans les villages voisins de Gadalkhout et Temeye, au bord du fleuve Sénégal, déplorent tous une pénurie de la ressource. De nos jours, le poisson de mer remplace souvent le produit fluvial sur les étals des commerçants. Marème Gueye Seck, 34 ans, est détaillante de poisson frais au marché de Richard-Toll depuis 1983 ; elle y écoule les prises de son époux pêcheur. Ses clients marchandent son poisson frais à 100, 250 ou 500 francs CFA le tas<sup>11</sup>. Alima Diop, 50 ans et Arame Diouf, 60 ans, toutes deux issues d'une famille de cultivateurs, vendent du poisson séché au marché Tendjiguène de Saint Louis depuis 1988. Alima Diop regrette son activité commerciale d'antan, car les poissons étaient beaucoup plus nombreux. Elle écoulait son poisson séché fluvial à un tarif élevé : « *Nous achetions par kilo, mais pour ce qui est de la vente, chaque client achetait selon sa capacité; on pouvait vendre par kilo ou au détail...Ce sont les grossistes qui venaient ici me vendre* ». Selon Arame Diouf, la vente était parfois irrégulière, mais moins qu'aujourd'hui : « *Dés fois, on gardait une partie de la marchandise sans la vendre. En revanche, on pouvait souvent finir le produit au bout de*

millions d'euros dans une vingtaine de sites de débarquement entre 1997 et 2006, à travers les projets PAPANORD (concernant la Grande-Côte) et PAPASUD (sur la Petite-Côte). Il est à noter que le second projet s'intéresse de près au développement durable (AfD, 2011).

<sup>11</sup> Nous avons interviewé Mme GUEYE SECK le 10 août 2004 dans son village natal proche de Richard-Toll, Gadalkhout.

dix jours seulement. Et on attendait pas toujours que le produit soit vendu pour acheter d'autres marchandises, comme maintenant »<sup>12</sup>.

**Photo : Un pêcheur du lac de Guiers confronté à son assèchement**



Source : nos photos, prises le 12 août 2004.

Balla Sarr, pêcheur sur le lac de Guiers depuis son enfance, a évoqué pour nous, les problèmes rencontrés par les vendeurs de poisson, dont celui de la végétation qui a littéralement envahi le plan d'eau :

*« Le prix du poisson a beaucoup évolué. Avant, le produit était très abondant. Maintenant, il est difficile de trouver le poisson que tu recherches. Par exemple, le tas de poisson qui coûtait 100 francs CFA vaut 1 000 francs CFA de nos jours. Nous devons surmonter de nombreuses difficultés. Nous ne pouvons pas conserver nos débarquements de façon adéquate car nous ne possédons pas de congélateurs. Nous sommes obligés de fabriquer du poisson fermenté séché mais ce que nous vendions 35 000 francs CFA avant, nous sommes obligés de l'écouler à 3 000 francs CFA. Notre situation est vraiment difficile. Nous avons peu de*

<sup>12</sup> Nous avons interviewé Mme DIOP et Mme DIOUF au marché Tendjiguéne de Saint-Louis le 29 juillet 2003.

*moyens et nous réclamons de l'aide car le matériel est cher. Nous possédons des pirogues mais nous n'avons pas de moteurs. La végétation nous empêche de pêcher correctement car elle est plus abondante que le poisson. »<sup>13</sup>.*

En effet, la prolifération du typha sur près de 100 000 hectares pose problème aux pêcheurs qui ont des difficultés à pénétrer dans les fleuves et les lacs. La construction des barrages de Diama et Manantialia perturbé la biodiversité, pollué les eaux et développé la présence d'eau douce favorable au typha<sup>14</sup>. Le typha australis gêne la pêche au filet sur le fleuve Sénégal et le Lac de Guiers car les poissons se réfugient dans les racines des plantes. De plus, les barrages ont augmenté le niveau de l'eau, ce qui a compliqué le travail des producteurs (Sène A. M., 2009). La Coopération néerlandaise a mis en place en 2005 un projet de 10 millions d'euros pour analyser et traiter le problème du typha. Il fait partie d'un programme global sur l'environnement de 60 millions de dollars (Ministère des affaires étrangères 2005).

Les mareyeurs ne sont pas épargnés par les problèmes liés à leur activité. Djibril Niassé, 44 ans vendeur en gros de poisson frais depuis 1974, nous a expliqué que la raréfaction de la ressource était une des causes de l'augmentation du prix du poisson :

*« Je viens d'une famille de pêcheurs ... Avant, on dépensait 200 000 francs CFA pour remplir notre camion mais maintenant, on doit dépenser plus de 1 500 000 francs CFA. À mes débuts, la vente était meilleure car on trouvait moins de commerçants. De nos jours, nous sommes trop nombreux. Avant, je possédais une camionnette 404 Peugeot et maintenant j'ai une Toyota. Un litre d'essence coûtait 22 francs CFA, maintenant il coûte presque 400 francs CFA, tout est devenu cher. Mon bénéfice était plus élevé avant car je pouvais obtenir entre 200 et 250 000 francs CFA pour la vente d'une cargaison alors qu'aujourd'hui je gagne entre 75 000 et 100 000 francs CFA. Avant, je m'approvisionnais à Richard-Toll en produit fluvial et je le revendais à Podor, Matam et Bakel à la pièce, au kilogramme*

<sup>13</sup> Nous avons rencontré M. SARR le 11 août 2004 dans le village de Temeye, situé au bord du fleuve Sénégal.

<sup>14</sup> Auparavant, la croissance du typha était ralentie par la remontée annuelle de la langue salée dans la zone du delta. La capture des poissons était rendue aisée par la décrue car les espèces se regroupaient dans des zones faciles d'accès. Les barrages ont régulé les débits du fleuve Sénégal, ce qui a entraîné une réduction du champ d'inondation et une perte de produit. Des solutions pour utiliser le typha (alimentation du bétail, construction, artisanat, combustible...) ont été testées.